



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suppression d'emploi à la DGFIP

Question au Gouvernement n° 1677

Texte de la question

SUPPRESSION D'EMPLOIS À LA DGFIP

Mme la présidente . La parole est à Mme Christine Arrighi.

Mme Christine Arrighi . Permettez-moi de commencer par une pensée pour les dix-neuf agents de la DGFIP qui, en 2025, ont mis fin à leurs jours, chiffre auquel il faut ajouter vingt et une tentatives de suicide. Le seul premier trimestre 2026 a été marqué par un suicide au moins et neuf tentatives. Ces femmes et ces hommes faisaient et font vivre la maison Bercy, contrôlent et recouvrent les milliards que votre gouvernement dit chercher désespérément, tout en sacrifiant son administration.

La DGFIP, il y a quinze ans, comptait plus de 120 000 agents, ils ne sont plus que 93 000 ; plus de 40 000 postes se sont évaporés depuis 2008. De grâce, ne me répondez pas d'efficacité, car cela fait longtemps qu'à la DGFIP, l'efficacité est décorrélée des suppressions d'emplois ! D'ailleurs, en 2026, 550 nouvelles suppressions ont été imposées par le 49.3. Comme si cela ne suffisait pas, vous en escamotez encore plus de 2 900. Un nouveau référentiel efface des postes vacants dans l'opacité la plus totale. C'est magique : d'un trait de plume, des structures et des services en sous-effectif structurel sont déclarés « complets ».

Longtemps, vous avez répété que ces drames n'avaient aucun lien avec le travail, mais le 10 mars, la justice a tranché. La cour administrative d'appel de Toulouse a reconnu que le suicide d'une contrôleur des Pyrénées-Orientales était directement imputable au cadre professionnel : au manque d'effectifs, à la surcharge, au stress, soit l'inverse exact de ce que vous soutenez depuis des années. Loin d'en prendre acte, vous avez fait appel – la honte ! – et vous avez perdu. Mais rien ne vous arrête : le 28 mai, votre projet de décret d'annulation a rayé 15 millions d'euros sur la mission « Gestion des finances publiques », dont 9 millions sur le programme support de la DGFIP, asséchant ainsi les moyens que votre plan de prévention des risques suicidaires – d'ailleurs rejeté à l'unanimité par les syndicats – prétend renforcer. *(Le temps étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice.)*

Mme Christine Arrighi . Allez-vous, oui ou non, suspendre les suppressions de postes ?

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'action et des comptes publics.

M. David Amiel, ministre de l'action et des comptes publics . Je voudrais commencer par une pensée pour les personnes que vous avez évoquées, leur famille, leurs proches, les collectifs de travail.

Mme Christine Arrighi . Vous avez fait appel !

Mme Marie-Christine Dalloz . Écoutez la réponse !

M. David Amiel, ministre . À chaque fois, c'est une tragédie qui s'abat sur des familles et des proches. Je

voudrais redire ici, à l'Assemblée nationale, ma solidarité avec l'ensemble des agents de la direction générale des finances publiques pour le travail qu'ils accomplissent, dans des circonstances parfois très difficiles, et avec les personnes touchées par ces drames. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – M. Laurent Mazaury applaudit également.*)

À chaque fois qu'un suicide ou qu'une tentative de suicide survient, un travail est conduit pour tenter de déterminer dans quelles conditions cela a eu lieu, et de distinguer ce qui peut être lié au travail de ce qui peut ne pas l'être, parce que ces situations sont très compliquées. Mais nous devons nous assurer, à chaque fois, de ce qui s'est produit sur les lieux de travail.

Mme Christine Arrighi . Vous avez été condamnés !

M. David Amiel, ministre . Au-delà des cas, nous devons continuer à travailler sur les cadres. Je pense aux remontées des alertes spécifiques, au travail de coordination et d'accompagnement des collectifs de travail mené depuis 2025 par la DGFIP, dans un dialogue avec les représentants du personnel.

Au-delà de ces dispositifs, se pose la question de l'accompagnement des agents, de la direction générale des finances publiques et d'autres administrations, en matière de santé au travail et en particulier de santé mentale. (*Exclamations sur les bancs du groupe EcoS.*)

Mme Christine Arrighi . Ils en ont marre que leurs postes soient supprimés !

M. David Amiel, ministre . Il ne faut pas éluder les conditions de travail, dont l'amélioration est l'une des priorités du dialogue social que je mène avec les organisations syndicales. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme Sophie Taillé-Polian . Vous n'avez rien fait depuis plusieurs années !

Données clés

Auteur : [Mme Christine Arrighi](#)

Circonscription : Haute-Garonne (9^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1677

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Action et comptes publics

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 juin 2026